



Prabouré

Parc d'activités de montagne

Hiver-été

BILAN ANNUEL DSP REMONTEES MECANIQUES

RAPPORT DU DELEGATAIRE

EXERCICE 2024-2025

Société d'Economie Mixte Locale de Prabouré

SIRET 789 975 042 00019

1 - RAPPEL FICHE TECHNIQUE DE LA SOCIETE

Date de création : 02 décembre 2012

Objet social : Gestion d'installations sportives et de loisirs (code APE 9311Z)

Domaines d'activités (extrait des statuts) :

« La SEML de Prabouré a pour vocation de développer et de diversifier les activités de la station de Prabouré.

Elle a pour missions directes de gérer les activités commerciales du site, directement ou indirectement liées à l'exploitation des remontées mécaniques, et de diversifier l'offre de loisirs de la station. La SEM a pour objets directes :

1 - L'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable qui s'y rattache

2 - L'exploitation d'un service de location/achat/vente de matériels et équipements de sport

Cette activité pourra être développée directement sur le site mais également en dehors

3 - La gestion d'une activité snack-bar/restauration sur le site de Prabouré

4 - La gestion de toute nouvelle activité de pleine nature et de loisirs qui pourrait être développée en complémentarité des activités déjà existantes sur la station

5 - La promotion et commercialisation de l'offre touristique de la station

6 - La gestion et l'exploitation des hébergements liées à l'activité de la station

AR Prefecture

063-200070761-20260917-2026_09_17_01-DE
Reçu le 24/09/2026

Dans le cadre de sa mission de développement et de diversification de la station, la SEML aura compétence à initier et mettre en œuvre tous les aménagements nécessaires à l'exécution de ses missions. Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

Adresse de son siège social : 9, Prabouré 63 660 SAINT-ANTHEME

Répartition de son capital : Capital social de 150 000 € détenu à 75% par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez (112 500 €) et à 15% par 62 actionnaires privés.

Gouvernance / Composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice :

La gouvernance de la société est assurée par trois entités aux fonctions distinctes identifiées dans les statuts de l'entreprise.

- **Un Président Directeur Général :** Michel BRAVARD (en fonction pendant ledit exercice, remplacé par Patrick TOURNEBIZE depuis le 04 juin 2026).
- **14 Administrateurs**, 4 issus des actionnaires privés de l'entreprise (Philippe LACOUR, Michèle COLOMB, Ludovic TOURNEBIZE et Patrick TOURNEBIZE) et 9 désignés par le Conseil Communautaire d'Ambert Livradois Forez (Liste des administrateurs en fonction lors de l'exercice 2024/2025 : Didier ARDEVOL, Daniel BARRIER, Bernard BERAUD, Michel BRAVARD, François DAUPHIN, Guy GORBINET, Corinne MONDIN, Georges MORISON, Michel ROCHETTE).
- **Une Assemblée Générale** de 63 actionnaires

2 – RAPPEL CONTRATS ET ACCORDS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALF ET LA SEML DE PRABOURE

• Une délégation de services public relative à l'exploitation des remontées mécaniques

Cette délégation porte sur l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine alpin. Elle a été renouvelée en 2015 pour une durée de 15 ans.

Il s'agit d'un contrat d'affermage. La SEML est chargée de l'exploitation des remontées mécaniques et des activités alpins et elle en assume les risques de fonctionnement.

La collectivité assure de son côté les travaux de « gros œuvre » et de remplacement des remontées mécaniques. Etant donné la vulnérabilité de l'activité ski à Prabouré, aucune redevance n'est prévue au contrat.

• Une délégation de service public relative à la gestion des activités nordiques

Cette délégation porte sur la gestion des activités nordiques des Crêtes du Forez (ski de fond et raquette).

Elle est caractérisée par un « contrat de concession portant sur la gestion et l'exploitation de l'espace nordique des Crêtes du Forez ».

AR Prefecture

063-200070761-20260917-2026_09_17_01-DE
Reçu le 24/09/2026

Le contrat en cours lors de l'exercice 2024/2025 a été signé en 2022 et a pris fin le 31 mars 2025.

• Cinq garanties d'emprunt :

- Rando-ferrata en 2015 – Prêt de 120 000 € garanti à 80%
- Filets en 2017 – Prêt de 171 500 € garanti à 80%
- Grotte de Prabourix en 2019 – Prêt de 200 971,80 € garanti à 80%
- Tour Panoramique en 2021 – Prêt de 850 000 € garanti à 80%
- Bâtiment d'accueil en 2024 – Prêt de 930 000 € garanti à 80%

Aucune aide directe (fonctionnement ou investissement) ou apports en compte courant n'ont jamais été mises en œuvre entre la Communauté de communes et la SEML de Prabouré.

3 – MODIFICATIONS STATUTAIRE EFFECTUEES DURANT L'EXERCICE

Aucune modification statutaire n'a été mise en œuvre par la SEML de Prabouré lors de l'exercice 2024/2025.

4 – EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Aucune évolution de l'actionnariat de la SEML n'a été enregistrée ou autorisée au cours de l'exercice 2024/2025.

Au cours des cinq dernières années, une seule évolution a concerné la SEML de Prabouré, il s'agit de la vente des actions de l'EURL Le Continental à 6 personnes physiques. Cette vente a été autorisée par le Conseil d'administration en 2020.

5 – PARTICIPATIONS DE LA SEML DE PRABOURE

A la clôture de l'exercice 2024/2025 la SEML de Prabouré n'a aucune participation directe ou indirecte dans un autre organisme.

6 – RISQUES FINANCIERS, JURIDIQUES ET TECHNIQUES

• Risques financiers constatés sur l'exercice

Depuis 2019 les saisons hivernales représentent un risque financier conséquent pour la SEML de Prabouré du fait de la diminution des durées d'enneigement.

Dans le cadre du contrat d'affermage signé en 2015, la SEML de Prabouré assume seule les risques et périls des activités liées aux remontées mécaniques.

Sur cet exercice 2024/2025 le bon début de saison a limité l'impact financier des activités neige.

Sur cet exercice la DSP Nordique est déficitaire à hauteur de 3 878,30 €, celle des Remontées Mécaniques à hauteur de 8 649,32 €.

Depuis cette année 2024 s'ajoute à cette pression celle de l'amortissement du nouveau bâtiment d'accueil dont le coût final s'est avéré beaucoup plus massif que celui estimé initialement.

Ces différentes pressions nécessitent de renforcer l'activité de l'entreprise, un plan d'action a été défini par le Conseil d'administration afin de répondre à cette nouvelle situation.

Parmi les réponses apportées figurent le souhait, exprimé auprès de la Communauté de communes, de revoir les termes du Contrat de DSP via une nouvelle consultation qui pourrait intégrer l'ensemble des activités neige (alpin et nordique).

AR Prefecture

063-200070761-20260917-2026_09_17_01-DE
Reçu le 24/09/2026

L'absence d'équilibre hivernal et le coût du bâtiment entraînent un résultat net négatif de 121 691 € sur cet exercice.

• Risques juridiques constatés sur l'exercice

Les risques juridiques qui pèsent sur l'entreprise sont cette année de différents ordres :

- Fin de l'accompagnement en « activité partielle » pour le manque de neige, point qui pèse dans les finances de l'entreprise dès lors que la neige est absente.
- Difficulté croissante pour mettre en œuvre des projets du fait de la création du Site Classé des Hautes-Chaumes du Forez.

• Risques techniques constatés sur l'exercice

Les risques techniques qui pèsent sur la société sont, depuis la création du bâtiment, concentrés sur deux sujets :

- La capacité du site à créer une offre d'hébergements dans les années à venir
- La capacité technique et financière de la SEML de Prabouré de renouveler son offre d'activités afin de renouveler sa clientèle

7 – INFORMATION SUR LES CONTROLES DONT LA SOCIETE A FAIT L'OBJET

Lors de l'exercice 2024/2025, la SEML de Prabouré a fait l'objet de divers contrôles externes de ses équipements et installations.

Chaque année les remontées mécaniques sont contrôlées par le STRMTG, les contrôles effectués en 2024/2025 n'ont révélés aucune anomalie.

Les équipements estivaux et les EPI utilisés par la SEML de Prabouré sont quant à eux très régulièrement contrôlés par la Direction Départementale de la Protection des Populations. Les contrôles mises en œuvre en 2025 mettent en avant des recommandations mais aucune anomalie grave n'a été constatée. Le SEML de Prabouré fait au préalable de ces inspections appel à un bureau de contrôle spécialisé (bureau Vertic'alps).

En 2024/2025 la SEML de Prabouré n'a pas fait l'objet de contrôle URSAFF ou fiscaux. Les derniers contrôles URSAFF et fiscaux remontent à 2018 et 2020.

8 – BILAN DE LA GOUVERNANCE DES ELUS

Lors de l'exercice 2024/2025 le Conseil d'Administration de la SEML de Prabouré s'est réuni à 5 reprises.

Le taux de présence moyen des représentants de la Communauté de communes ALF est de 6,5 sur 9.

Les administrateurs issus de la Communauté de communes ont toujours voté les décisions du Conseil à l'unanimité sans exprimer de volonté contraire.

9 – REMUNERATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITES

Aucune rémunération d'aucune nature n'est versée aux représentants de la collectivité.

10 – EVOLUTIONS TARIFAIRES DANS LE CADRE DES DSP

• **Tarifs Alpin**

Les tarifs « ski alpin » n'ont pas été sujets à des évolutions au cours de l'exercice 2024-2025.

AR Prefecture

063-200070761-20260917-2026_09_17_01-DE
Reçu le 24/09/2026

Ils demeurent identiques depuis la saison 2021-2022 :

	Forfait Annuel	Semaine	Journée	Matin	Après-midi
Adultes	150 €	70 €	15 €	13 €	14 €
Enfants/Etudiants	100 €	50 €	13 €	11 €	12 €

11 – BILAN DES SERVICES EXECUTES

• Bilan hivernal activités « remontées mécaniques »

Le bilan de cette saison est à diviser en deux périodes. Un début de saison exceptionnel avec des vacances de Noël qui ont affichées une fréquentation record et une fin de saison sans neige marqué par une absence totale d'ouverture après les vacances de Noël.

Les remontées mécaniques de la station ont pu ouvrir dès le mercredi 11 décembre, puis le week-end du 14 et 15 et enfin tous les jours du samedi 21 décembre au samedi 04 janvier.

La station de Prabouré affiche 18 jours d'ouverture lors de cette saison.

Les journées comprises entre le 26 décembre et le 01 janvier ont connu une affluence record, près de 800 forfaits ont été vendus certains jours.

Malgré cette fréquentation importante aucun accident n'a été comptabilisé sur les pistes, les services de secours n'ont pas été sollicités.

Aucune panne ou anomalie n'a été relevée sur les remontées mécaniques de la station qui ont parfaitement fonctionné.

Les recettes hivernales de cette année s'établissent ainsi :

- Remontées mécaniques : 79 970,95 € HT
- Location de matériel : 48 058,61 € HT

• Bilan estival activités « remontées mécaniques »

La Saison Estivale 2025 a été une saison difficile sur le plan météo été affiche une fréquentation en baisse par rapport à trois saisons précédentes.

Sur le plan du fonctionnement des remontées mécaniques nous distinguons les recettes directes (liées aux ventes des forfaits « trottinettes » ou « kart » des recettes indirectes extraites du chiffre d'affaires des ventes du pass « Grand Montagnard » qui inclus toutes les activités du Parc.

Recettes directes

L'activité trottinette a vu son chiffre d'affaires passer de 9 021 € HT à 8 360 € HT. Le kart de descente de 3 164 € HT à 2 506 € HT. Depuis plusieurs années le CA de activités vendues individuellement baisse au profit de la formule « Grand Montagnard ».

Ces deux activités génèrent un chiffre d'affaires qui doit être décomposé entre une part de location (mise à disposition du matériel) et une part de transport (usage des remontées mécaniques).

Pour le kart le CA est réparti à 50% sur la location (activité SEM hors DSP) et 50% sur le transport (DSP).

AR Prefecture

063-200070761-20260917-2026_09_17_01-DE
Reçu le 24/09/2026

Pour la trottinette de descente le CA est également réparti à 50/50 entre la location et le transport mais la part transport est redistribuée entre le Tapis (10%) et le Télési (40%). Cette répartition tient compte du temps passé par le client sur les deux équipements (20% du temps sur le tapis, 80% sur le télési).

Le CA estival direct (vente forfaits) des remontées mécaniques s'établit ainsi à 4 597 € HT comme précisé dans le tableau ci-dessous :

CA Trottinette de Descente	Part location de matériel (50%)	Part RM (40%)	Part Tapis SEM (10%)
8 360 €	4 180 €	3 344 €	836 €
CA Kart	Part location de matériel (50%)	Part RM (50%)	Part Tapis SEM (0%)
2 506 €	1 253 €	1 253 €	0 €
TOTAL CA RM 2025		4 597 €	

Recettes indirectes

Les ventes « Grand Montagnard » qui incluent l'accès aux Trottinettes et aux Karts ont générés un CA total en 2025 de 249 997 € HT.

Ce chiffre d'affaires est réparti par activité en fonction du prix unitaire de vente de chacune d'entre elles. Le tableau suivant permet d'extraire un CA Trottinette de 39 325 € HT et un CA Kart 16 854 €.

Liste des activités proposées	Prix activités seules Grand Montagnard	Part en %	Répartition CA HT Grand Montagnard
Tyrolienne Géante	14 €	15,7%	39 325 €
Rando-Ferrata	12 €	13,5%	33 707 €
Parcours des Filets Enchantés	14 €	15,7%	39 325 €
Trottinettes de Descente	14 €	15,7%	39 325 €
Mountain-Karts	6 €	6,7%	16 854 €
Grotte de Prabourix	5 €	5,6%	14 045 €
Sentier Pieds-Nus	3 €	3,4%	8 427 €
Tour Panoramique	10 €	11,2%	28 090 €
Quick-jump	8 €	9,0%	22 472 €
Course d'Orientation	3 €	3,4%	8 427 €
Total	89 €	100,0%	249 997 €

Ce CA additionné à celui des ventes directes permet de définir un chiffre d'affaires total « Remontées mécaniques été » de 28 754 € HT.

CA Total Trottinette de Descente	Part location de matériel (50%)	Part RM (40%)	Part Tapis SEM (10%)
47 685 €	23 843 €	19 074 €	4 769 €
CA Total Kart	Part location de matériel (50%)	Part RM (50%)	Part Tapis SEM (0%)
19 360 €	9 680 €	9 680 €	0 €
TOTAL CA RM 2025		28 754 €	

Une fois les charges intégrées, le secteur « Remontées mécaniques été » s'avère déficitaire à hauteur de 8 649,32 € HT.

Ce chiffre est bien entendu à analyser avec la plus grande prudence car l'extraction d'un chiffre d'affaires depuis les ventes « Grand Montagnard » repose seulement sur un argumentaire tarifaire (prix de vente unitaires) et en aucun cas sur un volume de consommation ou un volume financier réel qui n'est pas quantifiable.

Ce chiffre n'a par conséquent qu'une valeur limitée.

• Bilan global

Le bilan global repose cette saison sur une saison hivernale moyenne (qui avait pourtant très bien débutée) et une saison d'été difficile sur le plan météo et en termes de fréquentation.

AR Prefecture

063-200070761-20260917-2026_09_17_01-DE
Reçu le 24/09/2026

Malgré cela la période de Noël a été une véritable satisfaction avec une fréquentation record du 26 décembre au 01 janvier. Cette période de très forte affluence a prouvé que le pouvoir d'attraction des activités « neige » est encore très fort sur notre territoire.

12 – BILAN FINANCIER

• Bilan DSP Remontées Mécaniques

Cette année encore la DPS ne peut s'équilibrer sur le plan financier.

Le résultat net de l'exercice est négatif de 8 649,32 €, le résultat d'exploitation atteint – 12 042,79 €.

Le compte de résultat de cette DSP est à retrouver en pièce jointe.

En pièce jointe à ce rapport figurent :

- Le bilan comptable complet de l'exercice
- Le comptes de la DSP Alpin
- Les comptes de la DSP Nordique
- La lettre d'affirmation de notre Commissaire aux comptes
- Le rapport général de notre Commissaire aux comptes
- Le rapport spécial de notre Commissaire aux comptes